

CONDITIONS GENERALES

Nos formations sont soumises aux présentes conditions générales.

Tarif

Le tarif des formations figure sur le site web du GDS Mayenne, ou dans le catalogue des formations ou flyer respectif à chaque formation. Pour toute formation se situant en dehors du cadre prédéfini, un devis sera établi par GDS Mayenne.

Inscription & délais

Toute inscription doit être effectuée par écrit par l'adhérent :

- Soit par mail : gds53@reseaugds.com
- Soit via le formulaire d'inscription en ligne sur le site web du GDS Mayenne
- Soit par courrier : GDS Mayenne – Rue Albert Einstein – Technopole 53810 Changé

Les délais d'inscription sont de 15 jours avant le démarrage de la formation. Passé ce délai et dans les limites des places disponibles, GDS Mayenne ne peut garantir la prise en compte de l'inscription. La convocation est ensuite adressée, par mail au stagiaire, avec le programme détaillé de la formation et toutes autres informations nécessaires. Une relance téléphonique ainsi qu'un SMS de rappel est faite au stagiaire les jours précédant la formation.

Annulation ou report par GDS Mayenne

Si le nombre minimal de stagiaires n'est pas atteint, GDS Mayenne se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation, dans un délai d'une semaine (cinq jours ouvrés) avant son démarrage. La session annoncée dans le calendrier prévisionnel sera alors reportée et vous en serez informé(e) par le personnel administratif du GDS Mayenne soit par téléphone soit par e-mail.

Annulation ou report par le stagiaire

Toute demande d'annulation de la formation doit être communiquée par écrit (courrier ou e-mail) par le stagiaire. Dans ce cas, le stagiaire est directement remis sur liste d'attente pour une prochaine session.

Nos engagements

L'obligation du GDS Mayenne se limite strictement aux points ci-dessous :

- La conduite de la session de formation par des formateurs expérimentés et à votre écoute
- La mise à disposition d'un matériel adéquat pour le bon déroulement de la formation
- La fourniture de la documentation appropriée qui réponde à vos attentes
- La restauration du midi pendant la formation est gérée par GDS Mayenne et est compris dans le montant facturé.

Dans le cas d'un litige entre un stagiaire et un formateur ou un personnel administratif ou autre dans le cadre de la formation, GDS Mayenne fera de son mieux pour aider à la résolution amiable du différend. Le stagiaire peut adresser sa réclamation ou question au personnel administratif par téléphone (02 43 49 84 85) ou par mail (gds53@reseaugds.com), du lundi au vendredi, heures de bureau au GDS Mayenne.

GDS Mayenne est certifié Qualiopi pour ses actions de formation. Nous nous engageons donc à respecter le référentiel Qualiopi, et à le faire respecter tant par nos formateurs ou personnel administratif que par nos stagiaires dans le cadre de nos formations.

Conditions de prise en charge financière

Un financement VIVEA (si éligible) peut être mis en place. Veuillez-vous adresser au GDS Mayenne.